

Didier Lassalle

## Question ethnique et question religieuse dans le recensement de la population britannique de 2001 : Polémiques et enseignements

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Didier Lassalle, « Question ethnique et question religieuse dans le recensement de la population britannique de 2001 : Polémiques et enseignements », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22 - n°1 | 2006, mis en ligne le 01 avril 2009, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2721> ; DOI : 10.4000/remi.2721

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/2721>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Didier Lassalle

## Question ethnique et question religieuse dans le recensement de la population britannique de 2001 : Polémiques et enseignements

Pagination de l'édition papier : p. 133-152

- 1 C'est le recensement de 1991 qui a officialisé l'usage, maintenant très répandu, de données sur la composition ethnique de la population britannique. Il permettait déjà l'analyse des groupes ethniques en fonction de critères démographiques et sociaux, comme le taux de fécondité, la dispersion géographique, le revenu, l'activité économique, l'emploi ou le chômage. Cet usage s'est développé et étendu au cours de la décennie 1990, sous la pression de la C.R.E (*Commission for Racial Equality*) qui souhaitait pouvoir utiliser des statistiques difficilement contestables comme outils permettant de mesurer précisément l'intégration des minorités en termes « non-subjectifs ». En effet, les grandes enquêtes sociales annuelles réalisées par l'*Office National des statistiques (O.N.S)*, comme le *Labour Force Survey* ou le *General Household Survey*, ainsi que la plupart des enquêtes diligentées par les différents ministères utilisent désormais les mêmes catégories ethniques que celles du recensement. Cela permet aux statisticiens et aux démographes de disposer aujourd'hui d'un ensemble de données relativement précises et variées sur les différents groupes ethniques autodéclarés qui composent la société britannique contemporaine (Lassalle, 1990).
- 2 Après avoir vaincu leur réticence, fondée à l'origine sur leur méfiance à l'égard des intentions du pouvoir politique en place au cours des années 1980 (Thatcher), la plupart des organisations ethniques reconnues sont désormais favorables au recensement ethnique de la société britannique qui leur permet, en comptant leurs forces et en évaluant le potentiel électoral qu'elles représentent, de faire pression en haut lieu. Elles souhaitent donc son extension à tous les secteurs de l'activité économique, en particulier dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'emploi. Parallèlement, les communautés religieuses les plus importantes du pays ont pris conscience des avantages que représenterait une reconnaissance officielle, et ont donc plaidé auprès de l'O.N.S pour l'inclusion d'une question religieuse dans le recensement de 2001. Il s'agit, par exemple, d'un enjeu important pour l'Islam qui cherche à mettre en place un réseau d'écoles confessionnelles subventionnées par les autorités locales (au même titre que les écoles confessionnelles protestantes, catholiques et juives) et qui milite pour sa reconnaissance institutionnelle afin de sortir du ghetto où il a été placé depuis la Guerre du Golfe et l'affaire Salman Rushdie.

### Polémique sur les effectifs

- 3 La publication des premiers résultats de la question ethnique du recensement de 2001 a fait l'objet d'un de ces psychodrames dont la presse populaire britannique est particulièrement friande. Elle a eu lieu dans un climat tendu de campagne électorale, précédé par la publication d'une série d'estimations et de prévisions très polémiques. En 2000 on estimait à environ 4 millions le nombre de personnes appartenant à des communautés ethniques minoritaires vivant sur le territoire national, soit 7 % de l'ensemble de la population. Les prévisions, pour 2020 publiées alors estimaient qu'elles seraient 5,5 millions en 2020 et représenteraient alors près de 10 % des habitants du Royaume-Uni. Toutes les minorités auraient participé à cet accroissement à des degrés divers : les Africains, les Pakistanais et les Bangladais voyaient leur nombre doubler, tandis que le nombre des Indiens et celui des Antillais s'accroissaient de 25 % (*The Parekh Report*, 2000).
- 4 Des prévisions à long terme, encore plus aléatoires, indiquaient que les Britanniques « autochtones » pourraient se retrouver en position de minorité dans le pays entre 2060 et

2145, si les tendances actuelles de la fécondité et de l'immigration restaient stables. Dans ce contexte, il n'était donc pas surprenant de voir l'inquiétude gouvernementale monter à mesure que s'approchait la date fatidique de publication des résultats du recensement, et le ministre de l'Intérieur, Jack Straw, tentait de désamorcer les spéculations à visées électoralistes en fixant le chiffre de la population ethnique à 5 millions de personnes<sup>1</sup>.

- 5 La publication des résultats du recensement a bien illustré la difficulté de saisir les évolutions de variables fondées sur l'auto-déclaration. En effet, il existe une différence de plus de 15 % entre la population ethnique estimée en 2000 et celle effectivement recensée en 2001, ce qui pose le problème des méthodes de calcul utilisées pour prévoir son accroissement entre les recensements. Enfin, le chiffre officiel de la population ethnique, 4 635 296 personnes (tableau 1) est sensiblement inférieur à celui de 5 000 000 annoncé par Jack Straw juste avant les élections législatives.

**Tableau 1 : Appartenance ethnique de la population britannique, 2001**

	Effectifs	% de la population totale	% de la population non blanche
Blancs	54 153 898	92,1	
Mixtes	677 117	1,2	14,6
Asiatiques ou Britanniques asiatiques			
Indiens	1 053 411	1,8	22,7
Pakistanaï	747 285	1,3	16,1
Bangladaï	283 063	0,5	6,1
Autres Asiatiques	247 664	0,4	5,3
Noirs ou Britanniques noirs			
Antillais	565 876	1,0	12,2
Africains	485 277	0,8	10,5
Autres Noirs	97 585	0,2	2,1
Chinois	247 403	0,4	5,3
Autres	230 615	0,4	5,0
Ensemble de la population	4 635 296	7,9	100
Ensemble de la population	58 789 194	100	

Source : recensement 2001, O.N.S.

- 6 Cette manipulation/dramatisation qui consiste à préparer l'opinion en annonçant le « pire » pour ensuite lui faire accepter, sans craindre sa réaction dans les urnes, l'augmentation moindre, mais malgré tout substantielle de la population ethnique, souligne le malaise du monde politique britannique face à cette question. Enfin, on voit bien que l'argument qui consiste à dire que la publication par le gouvernement de chiffres officiels réputés « indiscutables » sur le poids démographique relatif des minorités ethniques dans le pays est le meilleur moyen de faire cesser les spéculations ou les polémiques à ce sujet, ne tient pas. Cet argument a pourtant été utilisé, en son temps, pour justifier, en partie, la mise en place du recensement ethnique de la population. Ces données sont très sensibles et toujours potentiellement dangereuses pour le pouvoir en place à l'approche des élections, car il est quasiment impossible d'en contrôler l'exploitation médiatique et/ou politicienne.

## L'évolution de la question ethnique

- 7 À l'image des statistiques qu'elles génèrent, les catégories ethniques sont fugitives, volatiles, et représentatives de l'époque dans laquelle elles s'enracinent. En effet, les populations qu'elles tentent de décrire ne sont pas figées et évoluent, parfois très rapidement. Il en est de même des perceptions de la société « hôte » et des minorités elles-mêmes, ce qui rend indispensable les ajustements, comme le montre la comparaison entre la question ethnique du recensement de 1991 et celle du recensement 2001. Les catégories ethniques utilisées dans ces deux grands recensements ont pour base théorique l'interprétation légale du concept de « groupe ethnique » proposée dans la jurisprudence de la loi de 1976 sur les *Relations Raciales*, mais

dans la pratique courante, elles résultent d'une négociation serrée entre le gouvernement, les démographes et les acteurs sociaux, qui poursuivent tous des priorités différentes (Lassalle, 2002 : 64-69). Nous avons reproduit ci-dessous, en annexe, des extraits des formulaires, les questions ethniques posées en 1991 et en 2001 ainsi que la question religieuse du dernier recensement.

- 8 L'analyse de l'évolution de la question ethnique entre les deux derniers recensements, séparés par un écart de dix ans, souligne la volonté de prendre en compte certains changements considérés comme essentiels par les démographes britanniques : le nombre de catégories proposées passe ainsi de 9 à 16. En revanche, comme nous allons le voir, de nombreuses interrogations subsistent concernant la pertinence des modifications apportées.
- 9 Un rapide examen critique montre que si l'ordre d'apparition des catégories ethniques a été remanié, les Blancs restent toujours en première position, immédiatement suivis par les Métis, alors que les Noirs ont été relégués à l'avant-dernière place, juste avant les Chinois et les « autres groupes ethniques ». Ce changement, en apparence insignifiant, est maladroit car il risque de ne pas être perçu comme tel dans le contexte actuel de tension raciale et de montée des extrêmes (aux élections locales), et peut réveiller des susceptibilités en sommeil : il évoque, selon certains, un ordre hiérarchique, un droit de préséance fondé sur la couleur de la peau.
- 10 Si les Blancs ont gagné deux sous-catégories supplémentaires (*British, Irish*), et si les Métis (*Mixed*) font leur apparition remarquée avec quatre nouvelles sous-catégories, seul l'intitulé catégoriel (*Asian or Asian British, Black or Black British*) change pour les Asiatiques et les Noirs, qui conservent leurs anciennes sous-catégories fondées sur l'origine géographique.
- 11 Les intitulés catégoriels font apparaître, pour la première fois, une référence à la nationalité britannique (*British*) qui est ensuite abandonnée comme critère statistique, sauf dans le cas des Blancs où elle sert à faire la distinction entre les « vrais » autochtones et les personnes d'origine irlandaise et/ou les Irlandais. De plus, le terme « *British* », utilisé seul, fait explicitement référence à la catégorie Blanc, ce qui semble dénier aux autres groupes le droit de se l'approprier.
- 12 La focalisation de la question ethnique sur le cas des Métis, qui constituent une population en croissance très rapide alors que les autres groupes minoritaires ont plutôt tendance à stagner ou croissent à un rythme moins soutenu, indique probablement un changement dans les priorités gouvernementales. En effet, les unions interethniques dont les métissages sont les fruits, sont souvent considérées comme des marqueurs positifs de l'intégration. De plus, les nouvelles subdivisions ainsi créées ont l'avantage de brouiller les anciennes frontières en les rendant plus perméables, et l'émergence de ces nouveaux groupes hybrides illustre avec force la notion que les communautés minoritaires ne sont pas des entités ethno-culturelles figées. Elles évoluent sans cesse au rythme qui leur est propre, sous l'effet de l'interaction avec la société hôte et de leurs mutations internes.
- 13 L'introduction de cette nouvelle grande catégorie ethnique aura probablement des effets statistiques non négligeables, rendant les comparaisons difficiles, puisque ses effectifs seront constitués, pour partie, d'individus qui auraient eu le choix, dans le recensement précédent, de se classer soit parmi les Blancs, soit dans la catégorie ethnique à laquelle appartient leur autre parent. Par contre, elle permettra désormais de différencier statistiquement et d'évaluer le degré d'intégration socioéconomique de ces nouvelles minorités « trans-ethniques », et par définition multiculturelles, dans la société britannique contemporaine.
- 14 Les nouvelles catégorisations ethniques du recensement 2001 posent le problème général de l'ethnisation toujours plus poussée de la société britannique contemporaine et des limites de ce processus de fragmentation qui semble sur le point de s'emballer. Pour les opposants au multiculturalisme, cette tendance lourde conduit tout droit vers une version édulcorée du « *salad bowl* » américain avec toutes les implications néfastes que l'on connaît sur la cohésion sociale.
- 15 Un autre problème majeur lié à l'introduction d'une variable ethnique est celui de la pertinence de cette catégorisation pour l'analyse socio-démographique et ses applications pratiques dans les politiques sociales visant à faciliter l'intégration des groupes minoritaires. La pertinence de la catégorisation ethnique ne peut être mise en doute en ce qui concerne la mise en place et

le suivi, à l'échelle nationale, des politiques sociales d'intégration et de lutte contre le racisme et la discrimination. Elle est devenue un outil vital d'ingénierie sociale pour le gouvernement britannique. Par exemple, l'analyse de la répartition ethnique du personnel des entreprises et des administrations désormais obligatoire, permet de mesurer les progrès accomplis en termes de recrutement et de promotion des personnes appartenant à des minorités. De même les données ethniques concernant le chômage, les revenus, les catégories socioprofessionnelles, le type de logement occupé, l'éducation et les exclusions scolaires, la criminalité, donnent des indications précises aux pouvoirs publics et aux agences gouvernementales, qui peuvent alors échafauder, s'ils en ont la volonté et le courage politique, des plans d'actions spécifiques pour tenter de combattre les inégalités. En revanche, l'attribution de fonds publics ou de subventions en direction de communautés spécifiques n'a pas que des avantages, car elle entraîne dans son sillage toute une ribambelle d'effets pervers dont je n'évoquerai que les deux plus évidents qui sont, d'une part, l'exacerbation des particularismes et, d'autre part, le renforcement de la compétition intercommunautaire pour l'obtention de ressources financières, par essences limitées.

- 16 En conclusion, la catégorisation ethnique de la population britannique n'a qu'un intérêt relativement limité si les statistiques obtenues ne servent qu'à la décrire, et il n'existe alors pas de justification suffisante permettant de poursuivre cette pratique. Par contre, elle se justifie pleinement lorsque ces informations statistiques sont utilisées pour mettre en place les instruments de suivi et d'évaluation de véritables politiques d'intégration sociale. Dans cette optique, l'outil statistique devrait être constamment réévalué et corrigé pour suivre au plus près les évolutions démographiques permettant de circonscrire les groupes qui rencontrent le plus de difficultés afin d'y remédier, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui. Ainsi la question ethnique du recensement 2001 ne permet pas de faire clairement la différence entre les premières et secondes générations de migrants, en termes de réussite socio-économique et d'intégration professionnelle. De plus les nouvelles vagues d'immigrations des années 1980 et 1990 (*boat people* vietnamiens, Somaliens, Éthiopiens, Kurdes, Afghans, Iraniens, Sri Lankais, Kashmiri etc.), qui sont venus grossir les rangs des communautés minoritaires, ne sont pas du tout prises en compte.

## L'introduction de la question sur la religion

- 17 La question sur la religion est apparue en 2001 pour la première fois dans le recensement. La réponse n'était pas obligatoire, ce qui explique que 7,3 % des recensés n'ont pas pris la peine ou n'ont pas souhaité y répondre, et que 0,7 % y ont répondu de manière fantaisiste en indiquant par exemple « *Chevalier Jedi* » comme appartenance religieuse<sup>2</sup>. Cependant, même si sa crédibilité statistique semble avoir été quelque peu écornée par cette péripétie plutôt burlesque, cela ne remet pas en cause son intérêt socio-démographique. En effet, l'inclusion d'une question religieuse dans le recensement avait été expressément demandée par les représentants des communautés confessionnelles concernées, et l'on peut penser que pour ces groupes, au moins, les réponses apportées sont fiables.
- 18 Nous avons croisé ci-dessous (tableau 2) les réponses à la question ethnique et à la question religieuse.

**Tableau 2 : religion selon l'appartenance ethnique. Angleterre et pays de Galles, 2001**

Religion	Chrétiens	Bouddhistes	Hindouistes	Musulmans	Sikhs	Autres religions	Pas de religion	Pas de réponse	Total	Effectifs*
Groupe ethnique										
Blancs	75,7	0,1	0,0	0,4	0,0	0,8	15,3	7,7	100,0	47 520
Métis	52,5	0,7	0,9	9,7	0,4	1,0	23,3	11,5	100,0	661
Indiens	4,9	0,2	45,0	12,7	29,1	1,8	1,7	4,6	100,0	1 036
Pakistanaï	1,1	0,0	0,1	92,0	0,0	0,1	0,5	6,2	100,0	714
Bangladaï	0,5	0,1	0,6	92,5	0,0	0,1	0,4	5,8	100,0	280
Autres										
Asiatiques	13,4	4,8	26,8	37,3	6,2	1,2	3,4	6,8	100,0	241
Antillais	73,8	0,2	0,3	0,8	0,0	0,7	11,2	13,0	100,0	563
Africains	68,9	0,1	0,2	20,0	0,1	0,3	2,3	8,1	100,0	479
Autres										
Noirs	66,6	0,2	0,4	6,0	0,1	0,8	12,1	13,9	100,0	96
Chinois	21,6	15,1	0,1	0,3	0,0	0,5	52,6	9,8	100,0	226
Ensemble	71,8	0,3	1,1	3,0	0,6	0,3	14,8	7,7	100,0	
Effectifs*	37 338	144	552	1 546	328	150	7 709	4 010		52 041

\* : effectifs en milliers

Source : Census, Ethnic group by religion, April 2001, Office for National Statistics.

- 19 Les Chrétiens constituent, de très loin, le groupe religieux le plus important du pays et ils sont majoritaires chez les Blancs et les Noirs d'origine antillaise ou africaine. Cette confession est également majoritaire, mais dans une moindre mesure, chez les Métis.
- 20 La répartition religieuse au sein des différents groupes ethniques souligne la très forte homogénéité religieuse des Pakistanais et des Bangladais dont plus de 90 % sont de confession musulmane. Les Indiens, par contre, présentent une plus grande variété religieuse avec 45 % d'hindouistes et 29 % de Sikhs et 13 % des musulmans. On notera également le fort pourcentage de musulmans regroupés dans la catégorie « Autres Asiatiques » (37 %) et chez les Africains (20 %).
- 21 C'est au sein des populations originaires du sous-continent indien que l'on trouve les plus faibles pourcentages de personnes se déclarant sans religion. Par contre leur proportion est de près du quart des Métis et plus de la moitié des Chinois ont choisi cette réponse.
- 22 Le critère religieux semble essentiel pour mener à bien l'analyse sociologique transversale, indispensable à l'étude approfondie des communautés minoritaires originaires d'Asie du Sud. Malheureusement, sous sa forme actuelle, la question ethnique répond plus à une préoccupation d'ordre politique (dans une vision clairement multiculturaliste) qu'à la volonté d'améliorer la connaissance socio-démographique des populations concernées. Par exemple, de nombreuses études suggèrent la présence d'une véritable ligne de fracture au sein de la communauté indienne qui semble s'établir en fonction de l'appartenance religieuse. On trouve d'un côté les Hindouistes, les Sikhs ainsi que certains groupes de musulmans chiites et de l'autre les musulmans sunnites, plus proches en termes de niveau d'éducation, de qualification professionnelle et de niveau socioéconomique de leurs coreligionnaires du Bangladesh et du Pakistan (Ansari, 2004 ; Modood, 1997 ; Cabinet Office, 2003). Or, les données religieuses du recensement, qui ne différencient pas sunnites et chiites, ne permettent pas cette approche.
- 23 Cependant, la question religieuse devrait permettre de mettre en lumière les obstacles rencontrés par l'ensemble « trans-ethnique » des musulmans du pays, comme le souhaitent les activistes islamistes qui ont œuvré pour son introduction dans le recensement. Elle permettra aussi de quantifier plus précisément la réussite socio-économique des principales minorités ethno-religieuses grâce au croisement possible avec les données concernant l'emploi, le chômage, la catégorie socio-professionnelle.
- 24 L'existence de données religieuses est une arme à double tranchant pour les minorités confessionnelles. Dans le cas des musulmans, la mise en évidence de leur grande hétérogénéité ethnique et « nationale », avec l'arrivée massive récente des réfugiés bosniaques, kosovars, afghans, soudanais et somaliens venant s'ajouter aux populations d'origine indienne, pakistanaise et bangladaise installées depuis longtemps au Royaume-Uni, pourrait avoir pour effet de fragiliser la représentativité de leurs porte-parole.

## Les enseignements du recensement britannique de 2001

- 25 Sans entrer dans une analyse démographique approfondie qui dépasserait le cadre d'un simple article, certaines observations peuvent déjà être effectuées. Je mettrai l'accent sur trois points qui méritent une attention particulière. Il s'agit, en premier lieu, des enseignements apportés par la nouvelle catégorisation ethnique de « Métis », qui vient de faire son apparition dans la nomenclature. En second lieu, des liens entre sous-qualification, discrimination et chômage, un problème particulièrement aigu chez les jeunes issus de certaines minorités. Enfin, des contrastes économiques marqués qui existent au sein et entre minorités ethniques et/ou religieuses.

### Les Métis : une catégorie en pleine expansion

- 26 Globalement cette catégorie constitue à elle seule 14,6 % du total de la population ethnique résidant sur le territoire britannique. C'est un groupe ethnique « autochtone » qui s'est constitué relativement récemment et qui croît désormais très rapidement puisque le nombre de ses membres a plus que doublé en dix ans : on l'estimait à 309 000 en 1989-1991 (Owen, 1996, table 4.1) alors que le recensement 2001 en dénombre 677 117 (tableau 1). Il faut également

noter l'extrême jeunesse de cette population dont 49 % des représentants se classent dans la tranche d'âge des moins de 16 ans<sup>3</sup>.

27 Si cette tendance se poursuit, elle aura des conséquences considérables à plus ou moins long terme sur la pérennité des « anciennes » minorités ethniques. En effet, le resserrement drastique des politiques d'asile et d'immigration britanniques limite très fortement l'apport en nouveaux immigrants provenant des pays traditionnels d'immigration. De même, la pratique du mariage arrangé avec un conjoint issu du pays d'origine, encore vivace au sein des minorités pakistanaise et bangladaise, et qui a été sévèrement critiquée par l'ancien ministre de l'Intérieur David Blunkett, ne concerne en fait qu'un nombre relativement restreint d'individus<sup>4</sup>. La croissance démographique de ces minorités ethniques « historiques » repose donc maintenant, presque exclusivement, sur les mariages « intra-communautaires » entre individus résidant sur le sol britannique, qui sont acceptés ou recherchés moins volontiers par les personnes des troisième et quatrième générations nées en Grande-Bretagne et élevées dans une double culture.

### Sous-qualification, discrimination et chômage

28 Le recensement apporte également quelques indications sur les difficultés que les membres des minorités ethniques/religieuses rencontrent et auxquelles ils doivent faire dans leur vie de tous les jours, en particulier dans le domaine de l'accès à l'emploi qui joue un rôle majeur dans le processus d'intégration (tableau 3). En règle générale, il existe une corrélation forte entre le niveau de qualification et l'emploi : plus le niveau de qualification est faible et plus grande sera la probabilité de se retrouver au chômage, conséquence de la précarité de l'emploi. Cette corrélation est loin d'être aussi franche dans le cas des minorités.

**Tableau 3 : Taux de chômage et qualification des actifs ayant un emploi selon l'appartenance ethnique. Angleterre et Pays de Galles, 2001**

Appartenance ethnique	Ensemble des actifs Taux de chômage	Qualification des actifs ayant un emploi en %			
		Sans qualification ou niveau inconnu	Faiblement qualifiés	Hautement qualifiés	Toutes qualifications
<i>Ensemble population</i>	5,0	36,0	44,2	19,8	100,0
Métis	10,7	24,3	<b>49,8</b>	<b>25,9</b>	100,0
Indiens	6,2	30,6	38,7	<b>30,7</b>	100,0
Pakistanaï	<b>14,1</b>	<b>45,0</b>	36,6	18,3	100,0
Bangladaï	<b>16,1</b>	<b>51,0</b>	35,5	13,5	100,0
Autres Asiatiques	8,6	23,3	43,8	<b>32,9</b>	100,0
Antillais	11,1	34,3	46,0	19,7	100,0
Africains	13,3	19,0	42,2	<b>38,8</b>	100,0
Autres Noirs	<b>14,9</b>	25,3	<b>53,5</b>	21,1	100,0
Chinois	5,4	23,8	40,1	<b>36,1</b>	100,0

Source : Calculé par l'auteur d'après le Census 2001: National Report for England and Wales, tableaux S117 et S 108.

29 La situation diffère fortement selon les minorités ethniques. La corrélation se retrouve au sein des minorités pakistanaise et bangladaise qui enregistrent à la fois les niveaux de qualifications les plus faibles et les taux de chômage parmi les plus élevés. Mais elle n'est pas vérifiée pour d'autres minorités. Le cas le plus patent étant celui des Africains qui ont le pourcentage de personnes hautement qualifiées le plus élevé de toutes les catégories ethniques et l'un des taux de chômage les plus forts. Un autre cas intéressant est celui des Métis qui semblent ne tirer aucun avantage de leur double appartenance ethnique : ils ont un profil de qualifications très proche de celui de la population britannique en général, mais leur taux de chômage est pratiquement le double. En revanche, les Chinois qui présentent un pourcentage de personnes hautement qualifiées pratiquement aussi élevé que celui des Africains ont un taux de chômage à peine supérieur à la moyenne nationale. De la même manière, les Indiens, qui ont la particularité d'afficher des pourcentages presque identiques de personnes qualifiées et non

qualifiées, réussissent également à sortir leur épingle du jeu avec un des taux de chômage les plus faibles.

30 Il est toujours plus difficile d'interpréter les taux de la tranche d'âge des 16 à 24 ans car beaucoup de jeunes sont encore en formation et les très jeunes actifs sont généralement peu qualifiés. Les pourcentages qui suivent sont donc donnés à titre informatif : ils renforcent simplement les observations concernant l'ensemble des actifs issus des minorités qui viennent d'être faites sur ce thème. Dans cette tranche d'âge, les différences sont encore plus accentuées. Les taux de chômage atteignent des proportions considérables pour certaines minorités (compris entre 15 % et 21 % dans le cas des Antillais, Pakistanais, Bangladais et Autres Noirs) qui s'expliquent, en partie, par la faiblesse de leurs qualifications (entre 19 % et 25 % d'entre eux n'ont aucune qualification contre seulement 18 % pour l'ensemble de la population). Les jeunes Africains, dont la répartition des qualifications est très proche de celle de la population générale, ont un taux de chômage bien plus élevé (14 % contre seulement 9 %). Il en est de même pour les jeunes Métis qui affichent un taux de chômage de 14 %. Par contre, les jeunes Indiens réussissent à limiter les dégâts avec un taux de chômage de 9 % car ils sont bien mieux qualifiés (20 % d'entre eux sont hautement qualifiés). Seuls les jeunes chinois ont un taux de chômage (6 %) nettement inférieur à celui de la population britannique, qui s'explique sans doute par le très haut niveau de leurs qualifications (25 % sont hautement qualifiés)<sup>5</sup>.

31 La sous-qualification peine à expliquer l'existence de différentiels de chômage aussi importants entre les minorités ethniques. Il faut donc introduire un facteur explicatif supplémentaire : celui de la discrimination à l'embauche qui est réelle. Elle s'applique suivant des critères intimement liés à l'appartenance ethnique des individus : les Noirs, les Métis et une partie des Asiatiques (Pakistanais et Bangladais) étant particulièrement touchés par ce phénomène. Par contre, les Indiens et les Chinois sont nettement moins affectés par cette discrimination qu'ils réussissent à compenser par une surqualification qui les rend plus compétitifs sur le marché du travail.

32 Il n'est pas inutile de rappeler que les groupes les plus discriminés sont également ceux où les musulmans se concentrent très majoritairement. En effet, 60 % des musulmans du pays appartiennent aux minorités Pakistanaise et Bangladaise, et 15 % à la minorité Africaine (tableau 2).

### Des contrastes socio-économiques marqués entre minorités

33 La classification socio-économique de la population britannique ayant un emploi en fonction de l'appartenance ethnique (tableau 4) permet d'affiner l'analyse des positions très contrastées des différentes minorités dans la société britannique.

**Tableau 4 : Classification socio-économique des actifs ayant un emploi selon l'appartenance ethnique. Angleterre et Pays de Galles, 2001**

En %	Ensemble	Métis	Indiens	Pakistanaï	Bangladaï	Antillais	Africains	Chinois
Prof. libérales supérieures/postes de direction	11,9	14,3	21,6	11,5	7,5	8,5	22,4	19,8
Cadres supérieurs et autres prof. libérales	26,1	28,7	24,8	15,8	14,4	28,0	42,5	21,5
Professions intermédiaires	13,2	15,1	15,7	10,6	9,6	17,7	21,2	9,3
Petits employeurs et travailleurs indépendants	9,8	7,2	13,6	16,1	11,4	5,4	8,1	21,2
Cadres moyens et Emplois techniques	10,0	8,8	7,9	7,0	11,0	9,3	1,2	5,5
Emplois semi-qualifiés	16,4	13,8	1,9	21,3	29,1	19,0	3,0	16,3
Emplois non-qualifiés	12,7	12,1	14,4	17,8	16,9	12,1	1,5	6,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculé par l'auteur d'après le Censur 2001: National Report for England and Wales, tableau S153.

34 Il existe une polarisation très marquée des Africains, des Indiens, des Chinois et des Métis au sein des professions les plus élevées dans la classification par rapport à l'ensemble de la population britannique. Par contraste, on relève une polarisation inverse chez les Pakistanais et les Bangladais qui sont fortement concentrés dans les emplois les moins qualifiés. On voit clairement qu'une classe moyenne supérieure s'est déjà constituée dans le cas des Indiens,

des Africains et des Chinois, et qu'elle est en train de se former pour les autres minorités. Les différences socioéconomiques intra-communautaires sont très accentuées, même dans le cas des Pakistanais et des Bangladais. On peut considérer l'affirmation de cette évolution socioéconomique différentielle comme un signe positif d'intégration. Un autre élément pertinent est la forte concentration des Bangladais, des Indiens, et surtout des Pakistanais et des Chinois au sein de la catégorie des petits employeurs et des travailleurs indépendants, ce qui s'explique en grande partie par leur présence massive dans les secteurs du petit commerce de proximité et de la restauration.

35 Il faut éviter les interprétations trop rapides car la réussite apparente de certains groupes ethniques masque souvent des réalités moins reluisantes. Certaines caractéristiques, comme le rapport entre niveau de qualification et niveau d'emploi leur est généralement défavorable par comparaison à celui de l'ensemble de la population britannique.

36 De même, la forte incidence du travail indépendant parmi les populations originaires d'Asie du Sud peut s'interpréter, dans certains cas, comme une stratégie destinée à éviter l'obstacle des discriminations dans leur compétition avec les Blancs sur le marché du travail. Le développement rapide de réseaux d'affaires spécifiques à certaines communautés offre, dans le contexte britannique, des possibilités d'ascension et de réussite sociales souvent inexistantes sur le marché national de l'emploi. Ce type de carrière ethniquement enclavé est de plus en plus inadapté aux aspirations et aux qualifications des nouvelles générations, qui préfèrent désormais tenter l'aventure dans les professions libérales ou les emplois d'encadrement du secteur privé, en dépit des difficultés qu'elles rencontrent sur leur chemin. Ceux qui ne parviennent pas à décrocher un emploi dans le marché du travail non ethnique, courent le risque de mener une vie professionnelle moins enrichissante, puisque les interactions, le partage, les échanges avec les collègues autochtones ou issus d'autres minorités seront plus limités, ce qui peut également contribuer à renforcer le repli identitaire.

37 Bien entendu, le travail indépendant des minorités ethniques n'est pas toujours un « second choix ». Les gains financiers sont souvent plus importants que dans le travail salarié et les activités plus autonomes. C'est également un moyen de réussir en s'appuyant sur l'entourage familial proche ou sur des réseaux sociaux intra-communautaires. Cependant, la comparaison avec le travail indépendant chez les Blancs souligne la concentration du travail indépendant des minorités au sein de créneaux particuliers (restauration, habillement, textiles et commerce de proximité) plutôt que dans le secteur des services en pleine croissance ou celui des industries de haute technologie. D'autre part, les Pakistanais et les Bangladais, qui sont généralement peu ou moins qualifiés, retirent du travail indépendant des gains financiers nettement plus faibles que les autres groupes ethniques. Leur choix du travail indépendant s'explique alors, en négatif, par la contraction des possibilités d'emploi salarié (Pilkington, 2002 : 76-92).

38 Les Asiatiques sont surtout concentrés dans le secteur de la vente en gros, au détail ou de la réparation qui regroupe entre 19 % et 24 % de leur population active, alors que les Noirs sont plus concentrés dans le secteur de la santé et du travail social qui emploie entre 18 % et 22 % de leur population active. On remarque également la très forte concentration des Bangladais avec 35 % et des Chinois avec 34 % dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. D'autre part, si les Asiatiques et les Chinois sont sous-représentés au sein du secteur administration publique, défense, aide sociale, les autres minorités font jeu égal ou sont même nettement sur-représentées par rapport à l'ensemble de la population britannique. Enfin, toutes les minorités sont sous-représentées dans le secteur de l'éducation<sup>6</sup>.

39 Globalement, le poids des minorités ethniques est inférieur dans la fonction publique ainsi que dans les grandes entreprises du pays dans l'ensemble de la population active. Des chiffres assez récents indiquent que seuls 5,4 % des employés des cent plus grandes entreprises du pays sont issus de ces populations, un taux inférieur de deux points et demi à celui que les minorités constituent dans la population globale (7,9 %) ; leur représentation diminue à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie de l'entreprise, puisque l'on en trouve simplement 3,2 % parmi les cadres débutants et les cadres moyens et seulement 1 % parmi les cadres supérieurs. En outre, les minorités ethniques ne sont pas toutes représentées également : les Indiens ont la répartition la plus constante à tous les niveaux de l'entreprise, alors que les Antillais sont

significativement sous-représentés dans les postes d'encadrement et de direction, et que les Bangladais, les plus mal lotis, sont sous-représentés à tous les niveaux (The Runnymede Trust, 2000).

40 La situation est encore moins brillante au sein des grandes administrations, puisque sur un total de 470 710 fonctionnaires, on n'en compte que 20 060 issus des minorités (soit 4,2 %), et parmi les 3 220 postes les plus importants de la fonction publique d'État, on ne trouve que 50 personnes issues de ces milieux, ce qui représente seulement 1,5 % de l'élite ministérielle<sup>7</sup>.

41 Dans les professions libérales, comme la médecine ou la comptabilité, certaines communautés ethniques minoritaires sont pourtant fortement représentées. C'est en particulier le cas des personnes originaires d'Asie du sud, surtout des Indiens, qui constituent près de 20 % du corps médical hospitalier. Le cas du secteur santé est très intéressant et mérite un développement supplémentaire. Les politiques volontaristes de ces dernières années (mises en place depuis l'arrivée au pouvoir du *New Labour* de Tony Blair en 1997) ont eu quelques résultats tangibles, en particulier, dans le domaine du recrutement des médecins pour le service de santé publique. Les médecins généralistes issus des minorités ethniques représentaient un tiers de ce corps en 2000 contre seulement un quart en 1995. Les médecins spécialistes issus des minorités ont enregistré une augmentation similaire, puisque leur proportion est passée de 1/6 à 1/5 au cours de la même période. Ces bons chiffres doivent pourtant être tempérés, car la crise de recrutement dans ces secteurs hautement spécialisés est grande. Les professions de santé, peu rémunératrices en regard de l'énorme investissement éducatif, des responsabilités écrasantes et des dures conditions d'exercice, ont perdu leur attrait et sont donc plus accessibles aux minorités ethniques. Les professions de santé, peu rémunératrices en regard de l'énorme investissement éducatif, des responsabilités écrasantes et des dures conditions d'exercice, ont perdu leur attrait et sont donc plus accessibles aux minorités ethniques. Les études médicales à ce niveau de compétences sont relativement désertées par les Blancs, qui leur préfèrent des études moins longues conduisant à des professions plus lucratives et moins exposées, alors que pour les minorités, le métier de médecin est encore symbolique d'une certaine réussite sociale. Ceci explique que l'accroissement soit beaucoup plus décevant dans le cas du personnel infirmier issu des minorités, leur représentativité n'est passée que de 6,6 % à 8,8 % sur la période considérée, car cette profession médicale subalterne, aux horaires décalés et à forte responsabilité, n'apporte à ses membres qu'une faible compensation sociale, en termes de statut et de revenu (House of Commons, 2002).

42 Cette réussite apparente des minorités ethniques dans les postes à haute technicité du secteur médical ne doit pas trop faire illusion. À qualification égale, les membres des minorités ethniques occupent globalement des emplois inférieurs à ceux de leurs homologues Blancs. Par exemple, sur les 34 % de médecins non Blancs que compte le service de santé publique britannique (*N.H.S.*), seul un nombre très restreint occupe des emplois de chef de service, et des disparités identiques se retrouvent dans toutes les professions hautement qualifiées, de la justice ou de l'université (Lassalle, 2002, pp. 180-189).

## Conclusion

43 Les analyses qui précèdent pointent toutes dans la même direction. Les minorités ethniques britanniques, dans leur ensemble, doivent toujours s'affranchir d'un certain nombre de handicaps renforcés par l'existence de pratiques discriminatoires manifestes, dont l'impact varie considérablement en fonction des minorités, mais qui explique leur moindre réussite par rapport à leurs homologues autochtones. Certaines minorités, comme les Chinois ou les Indiens, réussissent beaucoup mieux que leurs homologues Antillais, Pakistanais ou Bangladais pour qui la faiblesse de leur qualification se combine avec les pratiques discriminatoires pour les confiner aux échelons les plus bas de l'échelle sociale. Des différences socioéconomiques marquées apparaissent également au sein même des groupes minoritaires qui tendent, de plus en plus, à se subdiviser selon des schémas de classe, avec l'ascension sociale de certains vers des emplois tertiaires de haute technicité alors que d'autres s'effondrent dans le chômage et la précarité.

- 44 Plusieurs facteurs permettent d'interpréter ces variations en fonction de l'appartenance ethnique des individus. En premier lieu, les ressources culturelles des communautés concernées jouent probablement un rôle majeur, en ce qu'elles peuvent leur permettre de résister avec plus ou moins de bonheur à la discrimination raciale. Deuxièmement, certains groupes minoritaires comme les Chinois et les Indiens ont su utiliser avec profit le système éducatif pour améliorer leurs perspectives d'emploi, ce qui est moins le cas pour les Antillais qui font l'objet d'un rejet manifeste de la part de l'institution et qui l'investissent nettement moins de manière positive<sup>8</sup>. Troisièmement, l'existence d'une forme de discrimination supplémentaire, une sorte de « *racisme culturel* », lié à l'appartenance religieuse de certaines communautés, en particulier les communautés musulmanes, peut expliquer la position plus précaire des Pakistanais et des Bangladais.
- 45 Le cas des Pakistanais, mais surtout des Bangladais, est particulièrement préoccupant car ils sont très fortement concentrés au sein de certaines professions (hôtellerie et restauration) caractérisées par des conditions de travail pénibles, des salaires faibles une grande insécurité d'emploi et de faibles perspectives de promotion. Ils pourraient, à la longue, finir par constituer le noyau dur d'une « sous-classe » ethnicisée de la population britannique avec tous les risques que cela comporte en termes de délinquance, de tensions et de conflits inter-communautaires, comme l'ont montré les émeutes urbaines du printemps et de l'été 2001.
- 46 Pour conclure, soulignons que les problèmes aigus d'insertion rencontrés par les membres des minorités ethniques dans le monde du travail ont des conséquences majeures, en termes sociaux et économiques, pour ceux qui les subissent. En effet, l'absence fréquente de moyens financiers adéquats est étroitement liée à l'exclusion, et la persistance de trop grandes disparités économiques peut conduire à des tensions considérables qui sont susceptibles, à leur tour, d'avoir des conséquences néfastes sur la construction et le maintien de la cohésion sociale. De la même manière, la concentration géographique de certaines minorités au sein d'enclaves ethniques socialement et économiquement déshéritées, favorise l'apparition de freins à l'emploi liés à leur faible mobilité résidentielle, à l'inadéquation des transports urbains ainsi qu'à l'échec patent des politiques de régénération urbaine qui n'ont pas réussi à inverser la tendance, à long terme, du déclin industriel dans ces zones (Denham, 2002).
- 47 La réussite ou l'échec persistant de certains groupes ethniques sur le marché du travail, peut également contribuer à la naissance de stéréotypes ethniques ou culturels dont l'influence se fera sentir bien au-delà de cet espace. Le danger réel de ces stéréotypes négatifs réside avant tout dans la possible inhibition des ambitions individuelles qui résulte des faibles attentes que les autres ont du potentiel des personnes concernées. Transférée aux pairs ou entre les générations, elle peut venir alimenter le cycle pervers du découragement et du renforcement de l'exclusion sociale dans ces communautés. Le comportement discriminatoire des employeurs dans des secteurs particuliers de l'économie décourage les membres des minorités ethniques de s'y lancer. Il introduit des distorsions de concurrence sur le marché du travail, qui se traduisent par des baisses de salaire dans les secteurs dans lesquels ils sont sur-représentés ou des hausses dans ceux qu'elles délaissent, freinant ainsi leur diversification professionnelle.

---

### **Bibliographie**

- ANSARI Humayun (2004) *The Infidel Within : Muslims in Britain since 1800*, Hurst and Company, London, 438 p.
- CABINET OFFICE (2003) *Ethnic Minorities and the Labour Market : Final Report*, Strategy Unit, HMSO, London.
- DENHAM John (2002) *Building Cohesive Communities : A Report of the Ministerial Group on Public Order and Community Cohesion*, Home Office, H.M.S.O, London, 37 p.
- HOUSE OF COMMONS (2002) Social indicators, Ethnic minority employment in the key public services, *Research papers 02/01*.
- LASSALLE Didier (1998) La généralisation progressive du recueil de statistiques ethniques au Royaume-Uni, *Population*, 3, pp. 609-630.

LASSALLE Didier (2002) *Les relations interethniques et l'intégration des minorités au Royaume-Uni*, l'Harmattan, Paris, 286 p.

MODOOD Tariq et BERTHOUD Richard (1997) *Ethnic minorities in Britain*, PSI, London, 420 p.

OWEN David (1996) *Size, structure and growth of the ethnic minority populations*, table 4.1 : Estimated population of Great Britain by ethnic group, 1981 and 1989-91, p. 85 in COLEMAN David and SALT John, *Ethnicity in the 1991 Census : Volume One*, OPCS, London : HMSO, 290 p.

PILKINGTON Andrew (2002) *Racial disadvantage and ethnic diversity in Britain*, Palgrave-Macmillan, 318 p.

THE PAREKH REPORT (2000) *The Future of Multi-Ethnic Britain*, table b : The Changing population of Britain by ethnicity 1998-2020, Profile Books, London, 417 p.

THE RUNNYMEDE BULLETIN (2000) « Moving on up, Racial Equality and the Corporate Agenda : A Study of FTSE-100 Companies », n° 321, p. 8.

## Annexe

### Annexe 1 : Question ethnique du recensement de 1991

<b>11 Ethnic group</b>	
Please tick the appropriate box.	
	White <input type="checkbox"/> 0 Black-Caribbean <input type="checkbox"/> 1 Black-African <input type="checkbox"/> 2 Black-Other <input type="checkbox"/> <i>please describe</i> <input type="text"/> <input type="text"/>
	Indian <input type="checkbox"/> 3 Pakistani <input type="checkbox"/> 4 Bangladeshi <input type="checkbox"/> 5 Chinese <input type="checkbox"/> 6 Any other ethnic group <input type="checkbox"/> <i>please describe</i> <input type="text"/> <input type="text"/>
If the person is descended from more than one ethnic or racial group, please tick the group to which the person considers he/she belongs, or tick the 'Any other ethnic group' box and describe the person's ancestry in the space provided.	

Source : ONS, formulaire de recensement de 1991

**Annexe 2 : Question ethnique et question religieuse du recensement de 1991.**

<p><b>8 – What is your ethnic group ?</b> Choose ONE section from A to E, then ✓ the appropriate box to indicate your cultural background.</p>	<p><b>10 – What is your religion ?</b> This question is voluntary ✓ one box only.</p>
<p><b>A – White</b> <input type="checkbox"/> British <input type="checkbox"/> Irish <input type="checkbox"/> Any other White background Please write in □□□□□□□□□□□□□□</p>	<p><input type="checkbox"/> None  <input type="checkbox"/> Christian (including Church of England, Catholic, Protestant and all other denominations)</p>
<p><b>B – Mixed</b> <input type="checkbox"/> White and Black Caribbean <input type="checkbox"/> White and Black African <input type="checkbox"/> White and Asian <input type="checkbox"/> Any other mixed background Please write in □□□□□□□□□□□□□□</p>	<p><input type="checkbox"/> Buddhist  <input type="checkbox"/> Hinduist  <input type="checkbox"/> Jewish  <input type="checkbox"/> Muslim</p>
<p><b>C – Asian or Asian British</b> <input type="checkbox"/> Indian <input type="checkbox"/> Pakistani <input type="checkbox"/> Bangladeshi <input type="checkbox"/> Any other Asian background Please write in □□□□□□□□□□□□□□</p>	<p><input type="checkbox"/> Sikh  <input type="checkbox"/> Any other : Please write in □□□□□□□□□□□□□□ □□□□□□□□□□□□□□</p>
<p><b>D – Black or Black British</b> <input type="checkbox"/> Caribbean <input type="checkbox"/> African <input type="checkbox"/> Any other Black background Please write in □□□□□□□□□□□□□□</p>	
<p><b>E – Chinese or other ethnic group</b> <input type="checkbox"/> Chinese <input type="checkbox"/> Any other Please write in □□□□□□□□□□□□□□</p>	

Source : ONS, formulaire du recensement de 2001.

**Notes**

1 *The Guardian* du 23/2/2001, « *Ethnic minorities grow to 1 in 10* ».

2 Suite à une campagne internet menée par les admirateurs de « Star Wars » qui pensaient faire ainsi reconnaître officiellement cette « religion ». *The Guardian* du 14/02/2006, « *No place for Jedi in survey* ». Les réactions, souvent humoristiques, de la presse britannique et des hommes politiques britanniques à ce développement imprévu ont masqué l'opposition déguisée à la question religieuse du recensement que représentait aussi cette revendication.

3 Pourcentage calculé par l'auteur d'après le *Census 2001: National Report for England and Wales*, tableau S153.

4 Par exemple, cela a concerné 11 125 personnes en 2003 (4 600 hommes et 6 525 femmes). *Home Office Statistical Bulletin, Control of Immigration: Statistics UK, 2003*, HMSO, London.

5 Les pourcentages cités dans ce paragraphe ont été calculés par l'auteur d'après le *Census 2001: National Report for England and Wales*, tableaux S117 et S108.

6 Les pourcentages présentés dans ce paragraphe ont été calculés par l'auteur d'après le *Census 2001: National Report for England and Wales, tableau T13*.

7 *The Times* du 18/9/2000, « *Minorities get promotion training* », publie un tableau récent (année 2000) sur la représentation des minoritaires dans les différents ministères.

8 En particulier, les élèves antillais font l'objet d'un pourcentage d'exclusions scolaires très élevé par rapport à ceux relevés pour les autres minorités et pour les Blancs (Lassalle, 2002 : 196-200).

### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

Didier Lassalle, « Question ethnique et question religieuse dans le recensement de la population britannique de 2001 : Polémiques et enseignements », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22 - n°1 | 2006, mis en ligne le 01 avril 2009, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2721> ; DOI : 10.4000/remi.2721

#### Référence papier

Didier Lassalle, « Question ethnique et question religieuse dans le recensement de la population britannique de 2001 : Polémiques et enseignements », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22 - n°1 | 2006, 133-152.

### ***À propos de l'auteur***

#### **Didier Lassalle**

Professeur à l'Université d'Orléans, UFR lettres, langues et sciences humaines, 10 rue de Tours, BP 46527, 45065 Orléans cedex 2, France. Courriel : [didier.lassalle@wanadoo.fr](mailto:didier.lassalle@wanadoo.fr)

### ***Droits d'auteur***

© Université de Poitiers

### ***Résumé / Abstract / Resumen***

L'étude de l'évolution de la question ethnique entre les deux derniers recensements britanniques de 1991 et 2001 ainsi que celle de la question religieuse facultative de celui de 2001 montre que la pertinence de ces catégorisations est discutable, qu'elles répondent à des impératifs plus politiques que véritablement sociodémographiques. Cependant, l'analyse des données sociales en fonction des critères d'appartenance ethnique et/ou religieuse permet de mettre clairement en évidence l'existence de discriminations à l'encontre des minorités ethniques dans les domaines clés de l'emploi et du chômage. En outre, les analyses montrent également que les Indiens et les Chinois réussissent mieux leur intégration socioéconomique que les autres minorités grâce à leurs meilleures qualifications. En revanche, les Bangladais, (et les Pakistanais dans une moindre mesure), sont de plus en plus marginalisés, car ils cumulent discrimination ethnique et discrimination religieuse.

**Mots clés :** discrimination, démographie, recensement, marginalisation, identité religieuse

### **Ethnic Question and Religious Question in the 2001 Census of the British Population : Controversy and Teachings**

The study of the evolution of the ethnic question in the 1991 and 2001 British censuses as well as that of the optional religious question in the 2001 census show that the relevance of these categorizations is debatable when they try to meet political requirements rather than real socio-demographic needs. However, the analysis of social data according to the criteria of ethnic and/or religious belonging clearly highlights the existence of discriminations against

ethnic minorities in the key fields of employment and unemployment. Studies also show that the Indian and Chinese minorities fare a lot better in socio-economic terms than the other ethnic minorities thanks to their higher qualifications. By contrast, Bangladeshi (and Pakistani to a lesser extent), are increasingly marginalized, because they suffer not only from ethnic discrimination but also from religious discrimination.

### Cuestión étnica y cuestión religiosa en el censo de la población británica de 2001 : Polémicas y enseñanzas

El estudio de la evolución de la cuestión étnica entre los dos últimos censos de población británicos de 1991 y 2001 y de la cuestión religiosa facultativa del censo de 2001 muestra que la pertinencia de estas categorías es discutible y que éstas últimas responden más a imperativos políticos que sociodemográficos. Un análisis cruzado de los datos sociales y de los criterios de pertenencia étnica y/o religiosa permite, sin embargo, evidenciar claramente la existencia de discriminaciones contra las minorías étnicas en terrenos claves como el empleo y el desempleo. Dicho análisis muestra también que la integración socioeconómica de indios y chinos es mejor que la de otras minorías gracias a un mejor nivel de calificación. Por su parte, los bengalés (y los paquistanés en menor medida) se hallan cada vez más marginalizados por acumular la discriminación étnica y la discriminación religiosa.

#### *Entrées d'index*

*Index géographique* : Royaume-Uni